

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 20 AVRIL 2026

Nombre de Membres : Afférents : 11 Présents : 11 Qui ont pris part au vote : 11
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 20 avril à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 14 avril 2026.

Présents : Violette FERNANDES, Maire, Bénédicte PATRY, Madeleine HANQUIEZ, Annick RUFFIER, Vinciane HOLLIER, Yamina KECHIR, Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Jean-Claude LEBAS, Bernard CHIVAILLE, Eric FERNANDES

Excusé(s) ayant donné procuration : /

Absents : /

A été nommé(e) secrétaire : Yamina KECHIR

2026_0030 ADHESION AU C.A.U.E année 2026

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande de renouvellement d'adhésion au CAUE du Cher, association issue de la loi sur l'architecture du 03/01/1977.

Les CAUE s'inscrivent dans un objectif d'intérêt public en faveur de la qualité du cadre de vie. L'association prodigue gratuitement des conseils en architecture, urbanisme et paysage ; il s'agit principalement de sensibiliser et conseiller tous publics, dont les particuliers et collectivités locales dans leurs projets d'aménagement, sur tous les aspects qui contribuent au cadre de vie, sans interférer dans le champ concurrentiel de la maîtrise d'œuvre.

Les ressources l'association proviennent de :

- de la part de la taxe d'aménagement affectée au CAUE, prélevée sur les autorisations d'urbanisme,
- d'une subvention de fonctionnement du Département,
- et des cotisations des adhérents (communes, EPCI, pays, PETR, associations et particuliers).

Le CAUE18 a été créé en 1979 par le Conseil Général du Cher

La cotisation est calculée sur la population légale de notre commune, en vigueur à compter du 01 janvier 2026 (source INSEE) qui est de 179 habitants, le montant à payer pur cette année s'élève donc à 50 €

Il y a lieu de se prononcer sur cette demande.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, des membres présents ou représentés, la demande de renouvellement d'adhésion du CAUE 18 pour un montant de 50,00€.
- Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 6281 ;
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 20 avril 2026
Le Maire
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20260423-2026_0030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Le Secrétaire de Séance
Yamina KECHIR

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yamina Kechir', is written over the typed name of the secretary.